

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de Saint Laurent de la Salanque

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Douze et le Vingt-sept Septembre à Dix Huit heures Trente.

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Louis CARLES, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2012

Présents : Louis CARLES, Christian LEGUE, France CABANER, Didier CARNELUTTI, Jean-Luc CANO, Bernardine SANCHEZ, Guy ROUQUIE, Romain ALBERT, Anne ALSINA, Rachida BAHA, Mélanie BLAZY, Martine GISOLO, Jean-Marc MACH, Cécile MARGAIL, Marc MEDINA, Emilie MONTANES, Geoffrey TORRALBA, Nathalie VILLALONGUE.

Absents excusés : Pierre CARRERAS donne pouvoir CARNELUTTI Didier

Gérard CEBELLAN donne pouvoir à France CABANER

Absents : Agnès BLED, Thierry FIGUERES

En exercice : 22                      Présents : 18                      Ayant pris part au vote : 20

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Monsieur Romain ALBERT est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.70/2012

#### Choix du cabinet d'études, révision du POS, élaboration du PLU

Monsieur Christian LEGUE rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 15 décembre 2011, la commune de Torreilles a décidé de prescrire la révision du POS pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément au chapitre III - articles L.123-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le montant estimé de cette étude n'atteint pas les seuils obligeant à une procédure de passation formalisée ; un marché de prestations intellectuelles à procédure adaptée a donc été lancé le 30 mai 2012, en application des dispositions des articles 26-II et 28 du code des marchés publics.

La procédure s'est déroulée en deux phases :

1. Une présélection de trois équipes s'est faite sur réception des dossiers de candidature.
2. Choix final sur présentation de la note méthodologique, d'organisation du planning par les équipes présélectionnées, au cours d'une audition devant la commission « urbanisme » le 19 juillet 2012.

Les critères appliqués lors de ces deux phases ont été les suivants :

#### 1. Première phase : sur dossier de candidature, trois critères :

- Références en rapport (40 %)
- Proposition financière de la prestation (40 %)
- Compétences et moyens humains et techniques (20 %)

2. Deuxième phase : à partir de l'audition, deux critères :

- Clarté de la présentation et capacité à concerter (50 %)
- Méthodologie et organisation proposée (50 %)

A l'issue de la première phase, trois cabinets sur quatre ont été retenus pour participer à l'audition. Après la seconde phase, le choix de la commission s'est porté sur la candidature du Cabinet Archi Concept pour un montant de 63 500 € HT, options comprises.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Christian LEGUE,  
après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VU le code général des collectivités territoriales.
- VU le code des marchés publics.
- VU la délibération du 15 décembre 2011.
- DECIDE de retenir le Cabinet Archi Concept pour le marché de prestations intellectuelles en vue de l'élaboration de Plan Local d'Urbanisme de la ville de Torreilles.
- AUTORISE monsieur le maire à signer le marché en question avec le Cabinet Archi Concept pour un montant de 63 500 € HT et tout document afférent à cette affaire.
- AUTORISE monsieur le maire à solliciter le maximum de subventions pour aider au financement de l'élaboration du PLU.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **02 OCT. 2012**

et publication du : **02 OCT. 2012**

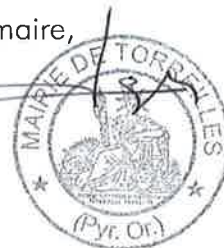
Torreilles le : **02 OCT. 2012**

Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire,



Po/le maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire,

Christian LEGUE



PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES

02 OCT. 2012

COURRIER